



District du Gers de Football

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 26/06/2018 à 19h30

Procès-verbal N° 12

Membres convoqués : MM. BRANA – BROCAS – BRIFFOD – BURRIEL – CAMILLO – DAVOINE – DIOUF – DOSTES – FAUGERES – GEISSELHARDT – GLARIA – GUILLET – LAGARRIGUE – LINÉ – MARTINON – REQUENA – SAGE – SAINT YGNAN – THORIGNAC.

Mmes FRANÇOIS – GOUANELLE – GRIMAL – MEDIAMOLE – REIGNAUD – THORE.

Membres présents : MM. BRANA – BROCAS – BURRIEL – CAMILLO – DAVOINE – DIOUF – DOSTES – GEISSELHARDT – GLARIA – LAGARRIGUE – LINÉ – REQUENA – SAGE – SAINT YGNAN.

Mmes FRANÇOIS – GOUANELLE – GRIMAL – MEDIAMOLE – REIGNAUD – THORE.

Membres excusés : MM. FAUGERES – GUILLET – MARTINON – THORIGNAC.

Assistent à la réunion : MM. MARSEILLOU – VAVASSORI (partie finances)



INFORMATIONS et DECISIONS du DISTRICT (Guy GLARIA)

Approbation procès-verbaux :

En l'absence d'observations, le Comité Directeur valide les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 15 mai 2018 (PV n° 10 publié le 16-06-2018) et du 05 juin 2018 (PV n° 11 publié le 18-06-2018)

Informations diverses :

- > Préparation de l'Assemblée Générale du District du 29 juin.
- > Organisation des compétitions 2018-2019.
- > Statut de l'arbitrage et CDA.
- > Suivi des éducateurs formés lors des modules.
- > Statistiques sur l'utilisation de la tablette (données par Bernard LAGARRIGUE).
- > Souhaits du F.C. PAVIE et du F.C. RISCLE sur l'horaire des matchs : prévu sur le nouveau règlement des championnats du District).
- > Projet d'une Entente seniors Saramon- Simorre : impossible car il ne peut y avoir d'entente entre un club de D1 et un de D2. Projet à soumettre au vote de l'AG avec interdiction d'accession.
- > Programme ambitions 2020.
- > Semaine du football féminin.
- > A voir si possibilité de faire arbitrer des matchs par des joueurs suspendus.
- > Assemblée Générale de la Ligue du samedi 30 juin. (AG de révocation + AG ordinaire).

COMPTES-RENDUS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

POLE SOCIAL ET FINANCIER : Jacques GEISSELHARDT

COMMISSION DES FINANCES : Boucar DIOUF – Guy VAVASSORI

1-Opérations financières compte LFO

- 1) Aucune écriture enregistrée dans le compte du District par la Ligue.
- 2) Facture du District (5 400,36 €) adressée à la Ligue concernant le temps passé par notre CTD pour le compte de l'IR2F du 1er janvier au 30 juin 2018.

2-Opérations financières compte FFF : Néant

3-Frais d'arbitrage juin 2018 : 4 190€

4-Finales Coupes des 9,10 et 16 juin

Compte rendu financier de ces trois journées.

5-Droits dus saison 2018-2019 : proposition de majoration de 1€ pour chaque compétition. **Validation du Comité Directeur.**

6-Budget prévisionnel 2018-2019 : présentation et **validation par le Comité Directeur**. Publication à faire sur le site et présentation à l'AG.

7-Cotisation 2018-2019 : portée à **35€** pour les membres élus et cooptés du District Pour les membres cooptés titulaires d'une licence en club, seule la cotisation district (**9€**) est due.

8-Indemnité de délégation : proposition de révision du barème d'indemnisation (application de l'indemnité kilométrique au tarif de **0.401€** avec un minimum de **35 €**). **Proposition validée par le Comité Directeur.**

9 - Dispositions financières pour la saison 2018-2019. Sans grand changement, si ce n'est :

- suppression de l'amende 3° forfait seniors D3.
- amende pour non saisie de résultat sur internet portée à 30€.
- contrôle de conformité des installations : 25€

Dispositions validées par le Comité Directeur.

10-Budget participatif (Conseil Départemental).

Dossier à l'étude pour dépôt avant le 15 juillet prochain.

11-Caisse de solidarité

Réunion de la Commission demain mercredi.

COMMISSION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS : Christian BURRIEL

> Contrôles des installations à réaliser : ESTANG, CASTELNAU BARBARENS et MANCIET.

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET GESTION DU PERSONNEL : Jacques GEISSELHARDT

> Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises (GEAG) : possibilité pour les clubs de bénéficier de la mise à disposition de salariés, liés au groupement par un contrat de travail.

Règlements des championnats du District 2018-2019 en cours d'élaboration

> Cotation des matchs :

- match gagné 3 points
- match nul 1 point
- match perdu 0 point
- match perdu par forfait ou pénalité : retrait de 1 point

> Carton blanc : applicable à toutes les catégories et à toutes les compétitions district (championnats et coupes).

> Club en non-activité : engagement automatique en D3 si reprise dans les 2 ans.

> Le coup d'envoi des rencontres est initialement prévu :

- le samedi à 20h00
- le dimanche à 15h00

A compter de la saison 2019-2020, création des championnats Ligue U14, U16 et U18 et disparition des championnats Ligue U15, U17 et U19

SAISON TRANSITOIRE 2018-2019

Membres du groupe de travail « Réforme des championnats », qui sera présentée à l'AG :

BRANA Franck, BUSSY Florent, CAMILLO Serge, DELACHOUX Romain, DROUILHET Max, EL FERGOUGUI Farid, FAUGERES Xavier, FRANÇOIS Muriel, GABRIEL Arnaud, GARCIA Damien, GUILLET Guy, LAFARGUE Julien, LAGARRIGUE Bernard, LINE Jean Jacques, MARROUAT Christophe, MARSEILLOU Patrice, MEAU Stéphane, MIANI Alain, REQUENA Claude, RINALDI Jean Jacques, THORIGNAC Patrice, VIGUIER Henri, WEIMAR Jean François.

Les modifications des championnats du District sont une obligation, afin de les adapter à la nouvelle pyramide des championnats de la Ligue à partir de la saison 2019-2020.

Articulation des championnats pour la saison 2018-2019

> **A partir de la saison 2018-2019 nouvelles dénominations des championnats SENIORS :**

- Départemental 1 ou D1 (anciennement Excellence)
- Départemental 2 ou D2 (anciennement Promotion d'Excellence)
- Départemental 3 ou D3 (anciennement 1ère Division)

Championnats district U13, U15 et U17

> Championnat U13 2018-2019 en deux phases :

Obligation de désigner à la fin de la saison, 2 équipes qui accèderont en championnat Ligue U14 R1 et U14 R2 pour la saison 2019-2020.

- 1^{ère} phase de septembre à décembre 2018 :
 - 2 niveaux d'engagement au choix, Départemental 2 (D2) ou Départemental 3 (D3).
 - Foot à 8 ; rencontres en plateaux ; poules géographiques.
 - A l'issue de cette phase :
 - Les 6 premiers de D2 accèderont en D1.
 - Les autres équipes de D2 seront maintenues en D2.
 - Les 2 premiers de D3 accèderont en D2.
- 2^{ème} phase de décembre 2018 à juin 2019 :
 - 3 niveaux (D1 – D2 – D3).
 - Foot à 8 ; rencontres en matchs secs en D1, en plateaux D2 et D3.
 - D1 poule de 6 équipes en matchs aller- retour ; les 2 premiers de D1 accèderont pour 2019-2020 au championnat Ligue U14 R1 et U14 R2.
 - D2 poule de 8 ou 10 équipes : championnat du Gers D2.
 - D3 poule de X équipes : championnat du Gers D3.
- Les 6 équipes de D1 sont directement qualifiées pour le festival U13 – Une seule équipe par club autorisée en D1.

> Championnat U15 2018-2019 en deux phases :

Obligation de désigner à la fin de la saison 1 équipe qui accèdera au championnat Ligue U16 R2 pour la saison 2019-2020.

- 1^{ère} phase de septembre à décembre :
 - 3 poules de 5 équipes ou 4 poules de 4 équipes (suivant le nombre engagé)
 - 1 seule équipe par club dans chaque poule.
 - Phase de brassage.
 - Matchs aller-retour.
 - Les 2 premiers de chaque poule constitueront la D1 deuxième phase.
- 2^{ème} phase de décembre 2018 à Juin 2019 :
 - D1 :
 - 8 équipes avec une seule équipe par club.
 - Matchs aller- retour.
 - Le premier de D1 accèdera au championnat Ligue U16 R2 en 2019-2020.
 - Le premier de D1 sera désigné champion du Gers de la division.
 - D2 :
 - Matchs aller-retour.
 - Le premier de D2 sera désigné champion du Gers de la division.

> Championnat U17 2018/2019 :

Obligation de désigner fin Mars 2019, 1 équipe qui jouera les play-off interdistricts en 4 groupes de 3 (1 représentant par district). Les 4 premiers de groupe accèderont au championnat Ligue U18 R2 pour la saison 2019-2020.

- de septembre 2018 à mars 2019:
 - 1 poule (si moins de 12 équipes) ou 2 poules en fonction du nombre d'équipes engagées, tirage au sort des poules (mixées géographiquement).
 - 1 seule équipe par club dans chaque poule.
 - Si 1 poule, le premier participera aux play-off interdistricts et sera désigné champion du Gers.
 - Si 2 poules, match entre les 2 premiers dont le vainqueur participera aux play-off interdistricts.

> **Coupe du Gers U17 2018-2019 :**

- Tous les clubs, excepté celui qui participe aux play-off interdistricts, disputeront une première phase qualificative.
- 3 poules de 4 ou plus.
- Matches aller-retour.
- Poules mixées avec tirage au sort excluant 2 équipes du même club dans une poule.
- Les premiers de chaque poule, plus le champion du Gers seront qualifiés pour les 1/2 finales.

> **Championnat U19 2018-2019 :**

Disparition du championnat Ligue U19 à compter de la saison 2019-2020.

- Nombre d'équipe insuffisant pour organiser un championnat U19 (dans l'attente d'un championnat interdistrict U19 pour la saison 2018-2019).

> **Compétitions Seniors 2018-2019 :**

Obligation de désigner en juin 2019 une équipe qui accèdera en Régional 3 (R3) pour la saison 2019-2020.

- 3 niveaux de championnat :
 - Départemental 1 ou D1 (anciennement Excellence)
 - Départemental 2 ou D2 (anciennement Promotion d'Excellence)
 - Départemental 3 ou D3 (anciennement 1ère Division)

> **Championnat D1 :**

- championnat inchangé avec 1 poule unique de 12 équipes.
- Montées et descentes :
 - 1 montée en Régional 3 (R3).
 - 3 descentes en D2 (si pas de descente de R3).

> **Championnat D2 :**

En deux phases :

- 1^{ère} phase de septembre 2018 à décembre 2018 ou début 2019:
 - 2 poules de 12 équipes.
 - Matches aller avec 5 ou 6 réceptions.
 - A la fin des matchs allers, les 6 premiers de chaque poule regroupés en poule d'accession.
 - A la fin des matchs allers, les 6 derniers de chaque poule regroupés en poule de maintien.

- 2^{ème} phase de décembre 2018 à juin 2019 :
 - 2 poules de 12 équipes.
 - Match aller.
 - Montées et descentes :
 - En juin 4 montées en D1 à partir de la poule d'accession (s'il n'y a pas de descente de R3 en D1).
 - En juin 3 descentes en D3 à partir de la poule de maintien (s'il n'y a pas de descente de R3 en D1).

> **Championnat D3 :**

En deux phases :

- 1^{ère} phase de septembre 2018 à décembre 2018 ou début 2019 :
 - 2 ou 3 poules suivant le nombre d'équipes engagées.
 - Match aller.
 - A la fin des matchs allers, les 4 ou 6 premiers de chaque poule regroupés en poule d'accession (12 équipes).
 - A la fin des matchs allers, les autres équipes de chaque poule regroupées en une ou deux poules en fonction des engagées.
- 2^{ème} phase de janvier 2019 à juin 2019 :
 - 2 poules de 12 équipes
 - Match aller.
 - En juin montée en D2 à partir de la poule d'accession.

> **Compétitions féminines 2018-2019 :**

Championnat Seniors District. Préconisations du groupe de travail :

- Championnat D1 en une phase.
- Matches à 8 ou à 11.
- Début du championnat le 7 septembre 2018.
- Reports de matchs limités à 2 par club.
- Effectif insuffisant pour créer un championnat District U15F ou U18F.

L'équipe classée première de D1 participe au classement de la Ligue pour accéder en Régional 2 (R2) points/nombre de matchs).

Compétitions 2019-2020

A l'occasion de l'Assemblée Générale d'hiver du District, les règlements des divers championnats pour la saison 2019-2020 seront présentés pour approbation.

Lauréats 2017-2018 du Mozaic Foot Challenge Crédit Agricole:

- Féminines seniors : SIMORRE-SUD ASTARAC 2010
- Seniors : U.S. AIGNAN 2
- U 19 : AUCH FOOTBALL 1
- U17 : ESA 1 (Entente Sud Armagnac)
- U15 : AGSL 1 (Entente Arrats-Gimone-Save-Lomagne)

- U13 : A.S.MONFERRAN SAVES (classé 3^{ème}, mais bénéficie du désistement des deux premiers déjà récompensés dans d'autres catégories. Le règlement stipulant une seule récompense par club). Les dotations seront attribuées lors de l'AG d'hiver.

COMMISSION DES FEMININES : Serge CAMILLO

>L'Entente SIMORRE-SUD ASTARAC 2010 accède au championnat de Ligue pour 2018-2019.

>Le SCP AS ne disposerait que d'une seule équipe pour la prochaine saison.

POLE FORMATION ET DEVELOPPEMENT : Martial MARTINON

COMMISSION DE PARTENARIAT : Jacques GEISSELHARDT

> FAFA : Convention à établir obligatoirement avec les Mairies d'Auch et Preignan pour déblocage des fonds.

POLE VALORISATION ARBITRAGE ET DELEGATION : Eric BROCAS

Suite à la démission de Franck SCHOEMAECKER, le poste de Président de la CDA est vacant.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE : Serge CAMILLO

Liste des clubs en infraction (voir PV n°3 de la Commission)). Notifications faites par courrier.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 00.

Prochain Comité Directeur : date à fixer

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Le Président
Guy GLARIA

Le Secrétaire Général
Eric SAGE